



Le label LUCIE

En octobre 2007, Qualité France Association, organisme certificateur, et Vigéo, agence de notation extra-financière, créent LUCIE, premier dispositif d'évaluation prenant en compte les trois piliers du développement durable, à savoir l'environnement, l'économie et la politique sociale.

Parmi les projets du Grenelle de l'environnement figurait la création de labels permettant de témoigner des bonnes pratiques des sociétés en faveur du développement durable. LUCIE, en certifiant l'engagement pris par une entreprise en matière de responsabilité sociale est donc dans la lignée du Grenelle.

Un témoin synonyme d'entreprise responsable

Adapté à l'ensemble des entreprises, sans contrainte de taille ni de secteur d'activités, le label LUCIE permet de témoigner d'une démarche responsable. Les PME-PMI souhaitant s'inscrire dans une démarche de RSE pourront se saisir de LUCIE comme d'un outil de management valorisant leur engagement en matière de Développement Durable.

Un label avec pour ambition d'éclairer l'ensemble d'acteurs, et notamment le consommateur, dans ses choix quotidiens.

L'obtention du label LUCIE pour une entreprise, marque une différenciation avec la concurrence en donnant des garanties extra-financières aux parties prenantes, que ce soit aux clients, aux fournisseurs et aux actionnaires et en leur permettant d'identifier et de reconnaître les réalisations et les engagements des entreprises en faveur du Développement Durable.

Ce dispositif de certification comporte 3 étapes majeures : la signature de la charte d'engagement, l'évaluation des engagements de l'entreprise par Vigeo et la remise d'un rapport qui donne lieu à l'attribution ou non du label. Le témoin LUCIE est attribué pour une période de 12 à 24 mois, au terme de laquelle une nouvelle évaluation est réalisée, et s'appuie sur un Comité d'Attribution et un Comité d'Ethique.

Une démarche d'amélioration continue

Outre le facteur de valorisation que le témoin représente, LUCIE se traduit par un outil opérationnel permettant de cibler les points d'amélioration en matière de Développement Durable qui engage l'entreprise dans la durée. Chaque entreprise peut ainsi construire sa propre démarche de progrès continu à l'issue de l'évaluation et de l'attribution de LUCIE. Quatre entreprises sont déjà porteuses du témoin LUCIE qui a pour ambition d'intégrer plus de 1 000 entreprises d'ici fin 2010, et vise une ouverture à l'international.

Vous voulez en savoir plus ? > <http://www.lucie-qfa.com/>